

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00536

**DISPOSITIF PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ (PSPC)
RÉGION - SOUTIEN AU PROJET FAIR WASTE, SOCIÉTÉ SILÉANE - AVENANT
À LA CONVENTION INITIALE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 53

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D20230053610

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DISPOSITIF PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMPETITIVITE (PSPC) REGION - SOUTIEN AU PROJET FAIR WASTE, SOCIETE SILEANE - AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

Dans le cadre du dispositif PSPC Régions (Projets Structurants Pour la Compétitivité Régions), Saint-Etienne Métropole a soutenu la société SILEANE pour le compte du projet FAIR Wastes « Full Artificial Intelligence and Robotics for Wastes ».

Ce projet vise à développer une cellule robotisée sur une chaîne de tri de déchets industriels banals et devrait permettre d'améliorer la compétitivité de la filière française « tri de déchets » au niveau national et à l'international. Il s'inscrit, par ailleurs, dans la thématique RIPP (Robotique Intégrée et Performance de Production) du pôle de compétitivité et prévoit des impacts significatifs en termes de chiffre d'affaires et création d'emplois.

Les retombées économiques du projet sont importantes pour la société Siléane. En effet, le projet devrait permettre la mise en place d'un produit différenciant et unique. Le marché potentiel est estimé à 10 M €. De plus, la technologie développée pour le tri de déchets civils pourrait être appliquée au tri de déchets nucléaires dont le marché est estimé à 40 M €. Compte tenu de ces éléments, la société SILEANE pourrait d'ici 2027 embaucher 135 personnes et devenir leader mondial sur la robotique appliquée au tri des déchets.

Le Bureau Métropolitain du 08 avril 2021 a attribué une aide à la société Siléane pour le projet Fair Wastes. Cette aide se décline ainsi :

- Une subvention de 155 000 €,
- Une avance remboursable de 465 000 € attribuée selon l'échéancier suivant :
- **Versements :**
 - 1er versement de 155 000 € au 1^{er} juin 2021,
 - 2ème versement de 155 000 € au 1^{er} juin 2022,
 - 3ème versement de 155 000 € au 1^{er} juin 2023,
- **Remboursements :**
 - 1er titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2024,
 - 2ème titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2025,
 - 3ème titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2026,
 - 4ème titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2027.

Il s'avère que le projet a dû faire face à différents évènements qui ont entraîné un décalage dans le temps de sa réalisation, notamment :

- un décalage dans le temps du lancement du projet lié à l'attribution des différentes aides des différents financeurs ;
- un décalage dans le temps lié à la Crise Covid qui a ralenti fortement les activités de recherche et développement de Siléane et des partenaires du projet ;

- un retard dû aux difficultés de recrutement, notamment au niveau du laboratoire LIRIS de l'Ecole Centrale de Lyon, partenaire du projet. Le LIRIS est classée « Unité de recherche Protégée » et à une politique de sécurité définie par l'Etat. Ainsi, plusieurs procédures de recrutement de plusieurs mois ont été déboutées par décision du fonctionnaire de Sécurité Défense entraînant un retard conséquent dans l'avancée des travaux menés par le laboratoire.

La BPI qui est l'opérateur qui gère les projets PSPC Régions pour le compte de l'Etat, et qui soutient Siléane dans le cadre du projet Fair Wastes, a d'ores et déjà accordé à Siléane, au regard des éléments présentés ci-dessus un report du programme Fair Wastes qui désormais sera exécuté selon les dates suivantes :

- Prise en compte des dépenses à compter de la date de clôture de l'appel à projets PSPC Région : 12 septembre 2019,
- Nouvelle date de fin de programme : 30 septembre 2025,
- Nouvelle durée de réalisation du projet : 67 mois contre 36 mois initialement programmés,
- Première échéance de remboursement de l'avance récupérable accordée par la BPI reportée de 24 mois, soit au 31 mars 2027.

Au regard de ces éléments, Siléane sollicite un nouvel échéancier de remboursement de l'avance remboursable accordée par Saint-Etienne Métropole avec un décalage de la première échéance de remboursement de 2 ans, soit un remboursement de l'avance remboursable accordée et totalement versée à ce jour selon l'échéancier suivant :

- 1er titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2026,
- 2ème titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2027,
- 3ème titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2028,
- 4ème titre de recette de 116 250 € au 1^{er} juin 2029.

Considérant les enjeux et objectifs du projet Fair Wastes et pour la société Siléane et au regard des éléments présentés ci-dessus,

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'avenant joint à la présente délibération, entre Saint-Etienne Métropole et Siléane ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant entre Saint Etienne Métropole et Siléane et toutes pièces afférentes à ce dossier.**

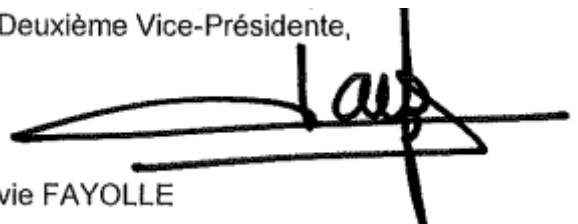
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE